

Dijon rassemble





**Nathalie Koenders** Maire de Dijon 1<sup>ère</sup> vice-présidente de Dijon métropole

Les violences commises dans la sphère domestique sont malheureusement très courantes. Elles peuvent concerner tous les milieux, tous les âges, tous les couples. Face à ce fléau, il est nécessaire d'agir collectivement pour mettre fin à des drames qui touchent principalement les femmes et les enfants.

Les violences conjugales et parentales s'accompagnent souvent de discriminations comme le sexisme, la précarité ou l'isolement social. En 2009, la ville de Dijon s'est dotée d'une Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (Amacod) pour écouter, conseiller et accompagner les victimes de discrimination. Tout à fait novateur à l'époque, ce service de proximité a su évoluer et s'adapter aux besoins de la population. Aujourd'hui, il intervient en complément de l'action des structures et associations d'aide aux victimes de violences intrafamiliales. notamment dans les cas complexes. L'Amacod se positionne naturellement comme une passerelle pour libérer la parole des victimes et assurer un suivi individualisé.



En 2022, une Coordination municipale dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales, intégrée au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinguance (CLSPD) est venue renforcer nos actions collectives. Deux élus de la ville de Dijon siègent au sein de cette Coordination, Kildine Bataille, mon adjointe déléguée à la lutte contre les violences faites aux femmes et Stéphane Chevalier, conseiller municipal délégué à la Tranquillité publique. La Coordination municipale dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes permet aux associations, services municipaux, professionnels de santé et partenaires institutionnels de se rassembler régulièrement pour unir leurs forces dans la lutte contre les violences domestiques. Ensemble, nous avons par exemple mis en place un pôle psychosocial à l'Hôtel de police de Dijon. Composé de deux intervenantes sociales en commissariat attachées au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Dijon et d'une psychologue du Ministère de l'Intérieur, il accueille les victimes et les accompagne dans leur dépôt de plainte. La ville de

Dijon finance à 100% le premier poste d'intervenante et le deuxième à moitié avec le département. En 2024, ce pôle psychosocial reçu plus de 500 personnes, dont 85 hommes. Les agents administratifs et travailleurs sociaux des quatre points d'accès aux droits CCAS-Dijon métropole sont aussi en capacité d'orienter les victimes vers des associations ou des établissements de santé, tout comme les policières municipales de la ville de Dijon qui tiennent trois permanences par semaine à la Maison de la Tranquillité publique André Gervais.

Les violences intrafamiliales se combattent dans les tribunaux, mais d'abord dans les écoles, sur les lieux de travail et dans les familles. L'éducation au respect et à l'écoute est l'affaire de tous.

L'année 2024 a été marquée par la terrifiante affaire des viols de Mazan, un procès hors-norme qui interroge la banalité des violences intrafamiliales. Pour nos enfants, pour toutes et tous, nous devons continuer de nous battre sans relâche pour les valeurs d'égalité, de fraternité et de dignité.



#### **Kildine Bataille**

Ajointe à la maire de Dijon, déléguée à la petite enfance, à l'égalité femmeshommes, et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les violences intrafamiliales restent une tragédie silencieuse, omniprésente, insoutenable. Chaque jour, dans la sphère domestique, l'impensable se joue, touchant principalement les femmes et les enfants. À Dijon, cette réalité nous concerne toutes et tous.

En 2024, notre tribunal a enregistré 1 329 affaires de violences conjugales, soit une augmentation de 32 % en un an. Ces drames individuels sont aussi une responsabilité collective, appelant une réponse forte et concertée.

C'est pourquoi, en étroite collaboration avec le tissu associatif et institutionnel dijonnais et métropolitain, nous vous proposons ce guide municipal d'information contre les violences intrafamiliales.

Disponible sur le site de la Ville, dans nos mairies de quartiers, nos bibliothèques, nos crèches, nos centres de loisirs et nos maisons d'éducation populaire, il se veut être un outil pratique pour mieux vous aider à comprendre, mieux vous informer sur les signaux d'alerte, les ressources d'accompagnement et les démarches à entreprendre, que l'on soit victime, témoin, ou simplement concerné.

Ensemble, informons, sortons du silence, agissons. Il en va de la dignité, de la liberté et de la santé de chacune et chacun d'entre nous, à Dijon.

# SOMMAIRE

3	CONTACTS	15
2	RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES _	12
7	VIOLENCES INTRAFAMILIALES : DE QUOI PARLE-T-ON ?	6



# VIOLENCES INTRAFAMILIALES: DE QUOI PARLE-T-ON?

85%

des victimes de violences au sein du couple sont des

femmes

14%

des mis en cause sont des **femmes** 

1 enfant

meurt sous les coups de ses parents tous les 7 **OUTS** 

15 % des victimes de violences au sein du couple sont des

hommes

86% des mis en cause

hommes

271 000

victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire (+ 10% par rapport à 2022)

160 000 enfants

sont victimes d'inceste (4)

3 femmes par jour

sont victimes de féminicides ou tentatives de féminicides

#### LES VICTIMES

#### LE CONJOINT

En 2024, 93 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, selon les données du ministère de l'Intérieur. La même année, 27 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire (5). 28% des victimes d'agressions sexuelles (viols, tentatives de viols et/ou agressions sexuelles) déclarent que l'auteur est leur conjoint ou ex-conjoint (6). La violence conjugale entre partenaires de même sexe existe aussi.

#### L'ENFANT TÉMOIN, CO-VICTIME OU VICTIME

En France, 40% des violences physiques au sein d'un couple apparaissent pour la première fois pendant la grossesse (7). Les études montrent que 80% des enfants sont présents lors des actes de violence (8). Les violences auxquelles assistent les enfants ont des répercussions graves sur leur développement, leur construction, leur santé, leur scolarité et leur vie sociale.

En 2022, 40334 situations d'enfants en danger ont été traitées par le 119 (9).

#### Sources:

- 1 Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI), 2024.
- 2 Mission interministérielle pour la protection des femmes, 2023.
- 3 Plan de lutte contre les violences faites aux enfants, 2023-2027.
- 4 Rapport de la commission indépendante sur l'inceste et les violens sexuelles faites aux enfants.
- 5 Base crimes et délits du Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI).
- 6 Plateforme arretonslesviolences.gouv.fr
- 7 Réseau de périnatalité Occitanie, 2022.
- 8 Fondation pour l'enfance, 2022.
- 9 Plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

#### **SAVOIR IDENTIFIER LES VIOLENCES**

Violences physiques

Violences psychologiques et liées à la parentalité

> Intimidations, humiliations, dévalorisation, chantage, dévalorisation du rôle de mère/père

Violences sexuelles

Agressions, pratiques imposées, viols

Violences verbales

Injures, cris, menaces LES
DIFFERENTES
FORMES
DE VIOLENCE

Violences matérielles

Lancer, briser des objets

Violences économiques

Contrôle des dépenses, des moyens de paiement, interdiction de travailler Violences administratives

Confiscation de documents

Cyber-violences

Harcèlement au téléphone LES FORMES
DE VIOLENCES
FAITES
MAJORITAIREMENT
AUX FEMMES
ET AUX FILLES



# Violences sexuelles

Viols et tentatives de viol, mutilations sexuelles féminines, autres agressions sexuelles

# Harcèlement sexiste et sexuel

Agressions, pratiques imposées, viols

Autres violences

Mariages forcés, prostitution

#### Lune de miel

Demande pardon Fait des promesses Est aux petits soins Fait des compliments

Donne une nouvelle chance Veut l'aider à changer

#### **Tension**

Instaure un climat de tension silence, bouderie, gestes brusques, regards noirs, intimidations

Évite de le / la contrarier Change de comportement pour ne pas déplaire

# LE CYCLE DE LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE

#### **Justification**

Rejette la faute sur l'autre Minimise ou nie ce qui s'est passé Trouve des justifications extérieures

Cherche à comprendre Se considère comme responsable

#### Crise

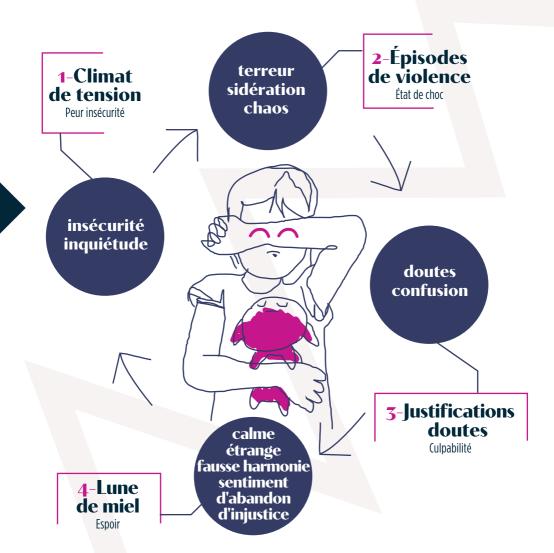
Prend le contrôle sur sa victime avec des actes de violences physiques et psychologiques

Éprouve un sentiment de peur, d'impuissance, de honte

#### LE CYCLE DE LA VIOLENCE

ET VÉCU DE L'ENFANT Vécu du couple

Vécu de l'enfant





# RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES

### Briser le silence quand on est victime

Les premières mains tendues sont celles de l'entourage. Il est essentiel d'identifier les personnes de confiance pouvant venir en aide en cas d'urgence ou de besoin de mise à l'abri. Il est également utile de convenir d'un code de communication avec une personne proche et d'informer les enfants de la situation.

#### Les démarches à effectuer

Les violences intrafamiliales recouvrent de multiples qualifications pénales réprimant des comportements répréhensibles commis au sein du couple et/ou ayant des conséquences sur les enfants. Elles doivent faire l'objet d'une réponse juridique, et le plus souvent d'un accompagnement social, et phychologique.

- Vous avez besoin de vous mettre en sécurité, contactez un numéro d'urgence
  () page 15)
- Vous avez des blessures ou vous êtes en état de choc, faites établir un certificat médical par votre médecin traitant ou un médecin du CHU Dijon-Bourgogne
  () page 18)
- Vous souhaitez porter plainte, déplacez-vous à l'Hôtel de police de Dijon
  () page 16)

Deux intervenantes sociales en commissariat et une psychologue sont à votre disposition pour vous recevoir et vous aider.

Les associations d'aide aux victimes et spécialisées de Dijon et de sa métropole accueillent, écoutent et accompagnent les victimes de violences conjugales et intrafamiliales dans leurs démarches (voir annuaire des contacts), de même que des services de la ville et la métropole de Dijon (points d'accès aux droits, Maison de la Tranquillité publique) et du département (Espaces solidarité Côte-d'Or). Tous les acteurs locaux aident les victimes dans leurs démarches administratives et l'instruction des demandes d'aides sociales. Plusieurs acteurs proposent également des groupes de parole pour les femmes et les enfants victimes de violences ou ayant été victimes, avec des psychologues. Des spécialistes du droit renseignent sur les procédures de séparation ou de divorce et les autres démarches juridiques à entreprendre. ( ) page 18).

## Détecter et agir quand on est témoin ou tiers

Que faire si l'on se rend compte de violences, si on les soupçonne ou si une victime de violences se confie à nous? Il est de notre responsabilité de réagir en adoptant certains réflexes pour assurer le respect et la sécurité de la personne concernée: ne pas remettre en cause sa parole ni minimiser les faits ("Est-ce que tu penses que tu n'exagères pas"), ne pas juger ses choix ("pourquoi tu n'as pas plutôt réagi comme ça?"), la déculpabiliser de sa situation ("ce n'est pas ta faute"), et surtout, ne pas réagir dans la précipitation, sauf en cas d'urgence vitale.

La maltraitance envers les mineurs peut être plus compliquée à détecter, les enfants n'exprimant pas forcément directement leur situation. Si vous avez des doutes sur une situation de violences concernant un enfant ou un adolescent, n'hésitez pas solliciter des professionnels ( page 18). Même si nous ne sommes ni témoin ni victime de violences, se renseigner sur les réflexes à adopter, les numéros d'urgence et de signalement, et enfin les droits de chacune et de chacun dans ces situations est une démarche utile. Le signalement est un devoir légal et moral qui fait appel à la responsabilité de tous.

## Et quand on est auteur de violences?

Au niveau national, la **Fédération des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales et familiales** (FNACAV), met à disposition **le 08 019 019 11.** L'objectif est de permettre à des personnes au bord de la violence, ou déjà dedans, de trouver une écoute ou d'éviter de (re) passer à l'acte.

À Dijon, l'association ADEFO - ALTHEA / CPCA de Bourgogne Alternative thérapeutique à la violence conjugale et familiale vient en aide aux personnes qui ont un comportement violent envers leurs partenaire, enfants ou tout membre de la famille. Vous avez ou avez eu des comportements violents (violence psychologique, verbale, physique...) dans votre couple et votre famille, vous craignez vos réactions, un passage à l'acte?

Les professionnels d'Althéa (psychologues, travailleurs sociaux) sont là pour vous écouter et vous aider à modifier durablement vos attitudes ( > page 18).

# La prostitution des mineur(e)s

Filles, garçons, tous milieux sociaux confondus, chacun et chacune peut être concerné par les violences sexuelles, dont la prostitution.

#### Les signes qui doivent alerter:

- Un changement de comportement brutal (anxiété, tristesse, fatigue)
- Une attention constante pour son téléphone
- Un décrochage scolaire, des absences répétées, des fugues
- Une apparence changeante (manque d'hygiène, amaigrissement ou prise de poids)
- Une consommation d'alcool ou de stupéfiants
- Un comportement soudainement sexualisé
- La possession de plusieurs téléphones, de cartes prépayées, d'objets de luxe...



#### LES NUMÉROS D'URGENCE (téléphone et SMS)

Ces numéros sont gratuits, accessibles 24h/24 et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

17 Police & gendarmerie
114 En remplacement du 15, 17 et 18 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques
112 Numéro européen
15 SAMU (urgences médicales)
18 Pompiers
115 Hébergement
119 Enfance en danger

#### AIDE ET ACCOMPAGNEMENT AUX VICTIMES

#### HÔTEL DE POLICE DE DIJON

Pôle psychosocial avec 2 intervenantes sociales en commisssariat attachées au CCAS de la ville de Diion et 1 psychologue

2, place Suguet, Dijon 03 80 44 55 82 07 63 15 88 58

#### **VIOLENCES FEMMES INFOS** 3919

Signalement en ligne arrêtonslesviolences.gouv.fr Plateforme pour effectuer un signalement en ligne, anonyme et gratuite 7j/7 et 24h/24

#### **AMACOD**

Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations

0800 21 3000

#### **POINTS D'ACCÈS AU DROIT CCAS MÉTROPOLE**

03 80 44 81 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Centre-ville Montchapet et Parc

Mansart: 11, rue de l'Hôpital Fontaine d'Ouche-Bourroches:

24. avenue du Lac

Grésilles-Toison d'Or: 6, place des Savoirs (immeuble Atrium)

#### **ESPACE ANDRÉ GERVAIS** MAISON DE LA TRANQUILLITÉ **LOCALE**

Permanence d'une policière municipale: les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 11h30.

Permanences sur rendez-vous des associations France Victime 21. Solidarité Femmes 21, CIDFF 21.

#### **Boulevard Gaston Bachelard, Dijon**

À l'angle de la rue Maurice Maréchal (Quartier Fontaine d'Ouche).

03 80 48 89 11

#### ESPACES SOLIDARITÉS CÔTE-D'OR (ESCO)

Accueil de proximité et accompagnement médico-social personnalisé par des professionnels du Conseil départemental Du lundi au jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Accueil téléphonique tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

ESCO Centre-ville: 5 bis, rue Devosge 03 80 63 68 28

ESCO Maladière-Toison d'Or: 2, Rond-Point de la Nation 03 80 63 35 70 ESCO Baudin: 27 bi,s rue Jean-Baptiste Baudin - 03 80 63 27 10 ESCO Parc: 12 ter, av. Jean-Baptiste Greuze - 03 80 65 00 70 ESCO Grésilles: 9, rue Marie-Curie

03 80 63 33 23

ESCO Fontaine d'Ouche: 46 av. du Lac

03 80 63 27 91

CELLULE DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE EN DANGER ET URGENCES (CEDU)

enfance end anger @cotedor.fr

#### **FRANCE VICTIMES 21**

Accompagnement juridique, social et psychologique
Cité judiciaire,
13, bd Clemenceau, Dijon
03 80 70 45 81 / 06 77 03 50 27
francevictimes21@gmail.com

#### **SOLIDARITÉ FEMMES 21**

Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ou familiales **03 80 67 17 89** solidarite femmes 21@outlook.fr

#### CIDFF 21

Centre d'information sur le droit des femmes et des familles de Côte-d'Or. 03 80 48 90 28 secretariat.cidff21@hotmail.fr

#### **CENTRE AVIV**

Centre d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles **06 70 60 15 03** 

#### **ADEFO - SERVICE LE PAS**

Accompagnement des personnes en situation de prostitution **03 80 30 85 28** 

# FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR

Écoute pour femmes en situation de handicap victimes de violences **01 40 47 06 06** 

#### SANTÉ

# PLANNING FAMILIAL DE CÔTE-D'OR

07 84 74 84 90 planningfamilial21@gmail.com

# CENTRE DE PLANIFICATION 03 80 63 68 34

#### **UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE (UMJ)**

Examens médicaux pour victimes CHU Dijon-Bourgogne, entrée des urgences 03 80 29 39 16 medecine.legale@chu-dijon.fr

# CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE

Groupes de parole pour victimes de violences sexuelles

1, bd Chanoine Kir, Dijon

03 80 78 00 44 • 07 89 32 19 14

#### MAISON DES FEMMES SANTÉ DE CÔTE-D'OR

Cette unité du CHU Dijon-Bourgogne propose trois parcours de soinset un accompagnement psychologique.

Clinique Bénigne Joly Allée Roger Renard 21240 Talant • 03 80 66 93 00

#### **RÉSEAU NON**

Réseau pluridisciplinaire de professionnels de la santé et du soin formés à la prise en charge des victimes de violences au sein du couple, violences intrafamiliales, violences sexistes et sexuelles en Bourgogne.

reseaunon@gmail.com ou sur Instagram

#### **ENFANCE**

#### **ASSOCIATION SPEAK**

Prévention des violences faites aux mineurs

28, rue du Tire-Pesseau, Dijon www.asso-speak.org

# POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES

# ADEFO- ALTHEA / CPCA DE BOURGOGNE

Alternative thérapeutique à la violence conjugale et familiale

06 36 69 93 19 althea@adefo.asso.fr 9, rue du Plein de Pouilly, Dijon

# ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

#### PERMANENCE DES AVOCATS DU BARREAU DE DIJON

Victimes de violences conjugales et intrafamliales **06 73 92 17 30** 

Victimes d'infractions pénales 03 80 28 93 93

#### MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE CÔTE-D'OR

Elle assure une présence judiciaire de proximité et garantit aux citoyens un accès au droit

8, rue des Clématites, Chenôve 03 80 51 78 30 mjd-chenove@justice.fr








Ce guide a été conçu par la ville de Dijon en partenariat avec le Ministère de la Justice, la Préfecture de Côte-d'Or, le département de Côte-d'Or, le CHU Dijon-Bourgogne et les associations et structures locales spécialisées.